



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 11 octobre 2010

Contacts Presse :



Grand Port Maritime de Dunkerque
Communication & Relations Publiques

Marie-Elizabeth BOGUCKI

Terre-Plein Guillain - BP 46534

59386 Dunkerque Cedex 1 – France

Tél : +33 (0)3 28 28 79 11

Portable : +33 (0)6 07 13 33 42

e-mail : mebogucki@portdudunkerque.fr

Site web : www.dunkerque-port.fr



Communauté Urbaine de Dunkerque

Isabelle CATTIAU

Pertuis de la marine

BP 85530

59386 Dunkerque Cedex 1 – France

Tél : +33 (0)3 28 23 69 27

Portable : +33 (0)6 61 58 24 26

e-mail : isabelle.cattiau@cu.dunkerque.fr

Site web : www.communauté-urbaine-dunkerque.fr

SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE 2010-2013 ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE ET DUNKERQUE-PORT

Le transport maritime est un vecteur essentiel du commerce international. Environ 90% des échanges mondiaux s'effectuent par voie maritime. La Communauté Urbaine et Dunkerque-Port sont convaincus que le port est en capacité de relever de nouveaux défis.

Localement, lorsque l'on sait que le domaine public portuaire s'étend sur près d'un tiers du territoire communautaire, que les activités du pôle industriel-portuaire, de façon directe ou indirecte, font travailler quelque 27 000 personnes et qu'elles génèrent près de 80% de la valeur ajoutée du Dunkerquois, on mesure combien une convergence de vues est indispensable entre ces deux acteurs majeurs du territoire que sont la Communauté Urbaine et Dunkerque-Port.

La convention vise donc à ce que la réflexion et l'action des deux structures en faveur de l'aménagement, de l'attractivité et du développement durable du territoire soient menées conjointement. Les enjeux sont multiples en termes d'urbanisme, de cadre de vie et d'activité économique.

Souhaitant renforcer la cohérence des politiques développées, Michel Delebarre, Ancien Ministre d'Etat, Président de la Communauté Urbaine, et Martine Bonny, Présidente du Directoire de Dunkerque-Port, s'engagent, dans le respect des prérogatives de chacun et en présence de Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, à prendre en compte les préoccupations de l'autre dans la définition de son action et de ses projets. Ensemble, ils veulent partager des objectifs communs visant à faire accéder le territoire au rang de véritable plateforme logistique et commerciale et positionner la place dunkerquoise sur le marché des conteneurs et autres marchandises diverses, tout en confortant son pôle industriel et énergétique.

3^{ème} port français, le port de Dunkerque est réputé comme port de grands vracs destinés à ses nombreuses implantations industrielles. Il s'illustre également sur d'autres segments tels le roulier transmanche sur la Grande-Bretagne, les conteneurs, les fruits... Classé 7^{ème} port du Range nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg, il est aussi le 1^{er} port français d'importation des minerais et de charbon ; 1^{er} port français pour l'importation de fruits en conteneurs ; 1^{er} port français pour l'importation de cuivre ; 2nd port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne.

Convention-cadre relative au programme d'actions entre le Grand Port Maritime de Dunkerque et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les années 2010 à 2013

Entre

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), représentée par son Président, M. Michel DELEBARRE

et

Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), représenté par sa Présidente du Directoire, Mme Martine BONNY

Préambule

Sur le plan économique, social, culturel et urbain, l'agglomération et le port de Dunkerque sont intimement liés. Les relations entre les gestionnaires du port et les collectivités territoriales ont évolué dans le cadre des modifications structurelles et administratives survenues depuis l'après guerre. La création en 1965 du Port Autonome, établissement public de l'Etat, puis de la Communauté Urbaine en 1968 en sont les éléments majeurs.

La loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, au-delà de l'instauration des grands ports maritimes en lieu et place des Ports Autonomes, a notamment permis de définir une nouvelle forme de gouvernance des grandes places portuaires françaises, associant les acteurs locaux du monde économique, politique et associatif aux destinées de leur port, au sein des Conseils de Développement.

Volontairement engagés dans un processus de dialogue et de rapprochement depuis de nombreuses années, les acteurs de la place dunkerquoise ont d'une certaine façon devancé cette réforme à travers la mise en place d'espaces d'échanges informels, d'abord dans le cadre d'une commission portuaire extra-municipale initiée par le maire de Dunkerque en 1992 – année de la réforme de la manutention portuaire – puis, à partir de 2001, à l'échelon communautaire sous la forme d'une conférence portuaire.

Le 11 octobre 2010

Elargi aux représentants du monde associatif, le Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Dunkerque créé par la loi de 2008, donne un prolongement à la conférence portuaire aujourd'hui dissoute et officialise cette instance de concertation.

L'importance des enjeux ainsi que la qualité des relations entre la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime les incitent aujourd'hui à aller au-delà du simple dialogue en structurant un véritable partenariat par le biais de la présente convention cadre.

Cette initiative apparaît d'autant plus opportune que, simultanément à l'élaboration du Projet Stratégique du GPMD, la Communauté Urbaine procédait à la relecture de son Projet Communautaire. Dans leur travail de rédaction, chacune des deux structures a veillé, non pas à une simple compatibilité de ces deux documents d'orientation, mais bien à l'émergence claire d'une synergie forte entre les projets de développement portés de part et d'autre.

Article 1 : Le périmètre de la convention

Le projet concerne la totalité de la circonscription du port de Dunkerque, à l'intérieur du périmètre communautaire.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention concerne la période 2010-2013.

Article 3 : Objectifs de la convention

Le transport maritime est un vecteur essentiel du commerce international. Environ 90% des échanges mondiaux s'effectuent par voie maritime. La Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime sont convaincus que le port de Dunkerque est en capacité de relever de nouveaux défis.

Localement, lorsque l'on sait que le domaine public portuaire s'étend sur près d'un tiers du territoire communautaire, que les activités du pôle industriel – portuaire, de façon directe ou indirecte, font travailler quelques 27 000 personnes et qu'elles génèrent près de 80% de la valeur ajoutée du Dunkerquois, il est aisé de mesurer combien une convergence de vues est indispensable entre ces deux acteurs majeurs du territoire que sont la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime.

La présente convention vise donc à structurer la réflexion et l'action conjointe des deux structures en faveur de l'aménagement, de l'attractivité et du développement durable du territoire. Les enjeux sont multiples en termes d'urbanisme, de cadre de vie et, bien entendu, d'activité économique.

Souhaitant renforcer la cohérence des politiques développées, la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime s'engagent, dans le respect des prérogatives de chacun, à prendre en compte les préoccupations de l'autre dans la définition de son action et de ses

projets. Ensemble, ils veulent partager des objectifs communs visant à faire accéder le territoire au rang de véritable plate-forme logistique et commerciale et positionner la place dunkerquoise sur le marché des conteneurs et autres marchandises diverses, tout en confortant son pôle industriel et énergétique.

Article 4 : Méthode d'élaboration de la convention

Les services du Grand Port Maritime et de la Communauté Urbaine ont, dans un premier temps, effectué un recensement des dossiers qu'ils avaient en commun. Cette première étape aura permis d'identifier plus d'une soixantaine d'actions, attestant ainsi de l'évidente nécessité de développer une approche globale et partagée.

Un travail de mise en commun et d'échanges a ensuite permis l'émergence de six grandes thématiques déclinées ainsi : les dessertes terrestres et la multimodalité, la domanialité, l'environnement et l'aménagement du territoire, la plaisance et le tourisme, l'économie et, pour terminer, tout ce qui participe au rayonnement du Dunkerquois.

Les thématiques sont annexées à la présente convention cadre.

Article 5 : Contenu du programme d'actions

Le programme d'actions soutenu conjointement par la CUD et le GPMD comporte six volets. Il fera l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une actualisation annuelle en référence à l'Article 9 sur le Comité de pilotage.

5.1. Organisation et innovation en matière de desserte et de multimodalité

Qu'elles soient ferroviaires, fluviales ou routières, les dessertes terrestres constituent un enjeu majeur de la compétitivité d'une place portuaire. L'élargissement de l'hinterland et la captation de nouveaux trafics dépendent de notre capacité à offrir aux chargeurs des services performants de pré- et post-acheminement. Depuis de nombreuses années, les acteurs dunkerquois ont fait des modes de transport alternatifs à la route une priorité. C'est donc tout naturellement qu'ils s'inscrivent aujourd'hui dans le prolongement du Grenelle de l'environnement. En ce sens, les axes ferroviaires Dunkerque - Calais-Tunnel sous la Manche et Dunkerque-Belgique, tout comme la connexion fluviale au futur canal Seine-Nord Europe, nécessitent la mobilisation de tous. Au-delà des infrastructures elles-mêmes, il importe de mener une réflexion particulière sur l'organisation et l'optimisation des services existants. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de démarches de lobbying ont d'ores et déjà été entreprises conjointement auprès de l'Etat ou des instances européennes, à l'image de celles menées en faveur de l'inscription de Dunkerque au schéma des corridors de fret européens ou dans le cadre de la révision du Réseau Trans-Européen de Transport. Par ailleurs, la plate - forme d'innovation i-Trans Logistique et Transports Massifiés vient d'être mise en place à Dunkerque.

5.2. Organisation et gestion domaniale en fonction des usages

Les mutations de l'activité portuaire intervenues au fil du temps ont transformé l'usage des bassins situés au plus près de la ville. Des délaissés portuaires ont créé l'opportunité, dès

le début des années quatre vingt dix, d'un ambitieux programme de reconquête urbaine sur les secteurs du Grand Large, de la Citadelle et, demain, sur le secteur des Formes, les môles 1 et 2. L'interface ville/port et ses évolutions appellent un certain nombre de modifications d'ordre domanial et juridique ainsi que la définition d'une organisation et d'un mode de gestion partagés de certains ouvrages ou axes de circulation en fonction des usages. Les périmètres concernés, les transferts de gestion et/ou de propriété des quais, terre-pleins et plans d'eau, les responsabilités présentes et à venir de chacun, nécessitent une approche globale des projets urbains et touristiques (plaisance en particulier) ainsi que l'élaboration d'un échéancier de leur mise en œuvre.

5.3. Politique environnementale, risques et aménagement du territoire

Garantir un cadre de vie de qualité aux habitants du Dunkerquois est un enjeu pour tous, et l'améliorer et le préserver constitue une priorité tant pour la Communauté Urbaine que pour le Grand Port Maritime. Au-delà des mesures réglementaires nationales ou européennes qui s'imposent en matière, par exemple, de prévention des risques ou de rejets, les signataires de la convention ont pris un certain nombre d'initiatives sur le plan environnemental et en matière d'aménagement du territoire. Ainsi se sont-ils engagés l'un et l'autre dans l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PA2D). Bien entendu, ces deux documents d'orientation se construisent dans la concertation de façon à ne pas être en contradiction. De manière générale, un suivi commun et régulier des différents documents de référence doit permettre de poursuivre le développement économique et portuaire, intégrant l'environnement.

5.4. Plaisance, tourisme, culture et social

Le caractère maritime et portuaire d'une agglomération constitue un élément d'attractivité rare à cette échelle. Parmi les secteurs les plus emblématiques, la plaisance dispose d'un potentiel de développement important. A l'horizon 2015, la capacité globale des ports de plaisance devrait ainsi atteindre les 1600 anneaux contre 1100 actuellement. Outre la création de nouveaux pontons projetée aux abords du môle 1 et, éventuellement, au Grand Large, la réflexion portant sur l'aménagement d'une zone dédiée à l'économie de la plaisance (accastillage, vente et entretien de bateaux...) dans le secteur des Formes doit être menée à son terme. De même, l'amélioration de l'accueil et de l'offre de services aux plaisanciers doit être recherchée. Tout cela suppose l'optimisation de l'accessibilité nautique (écluse Trystram, ponts de l'Université, de la Citadelle...) et des conditions de navigation (tirant d'eau du chenal et des bassins).

Cette dimension maritime et portuaire enrichit également la vie culturelle et touristique du territoire. Situés à l'interface ville-port, de grands équipements culturels sont naturellement ouverts sur la mer et le port : le musée portuaire, bien entendu, mais aussi le LAAC (Lieu d'Art et d'Action Contemporaine) et, demain, le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et la Halle aux Sucres, futur pôle dédié à la ville et au développement durable, la mémoire et la prospective urbaine. Au-delà de ces structures, une multitude d'événements et de manifestations à caractère culturel peuvent prendre une tonalité maritime et/ou portuaire de par leur localisation ou leur contenu (Dunkerque 2013, Capitale régionale de la culture ; projets Fructose...). Dans ce cadre, toutes les opportunités de mise en synergie des acteurs culturels avec les membres de la communauté portuaire doivent être explorées. De même, il convient d'engager toutes les actions susceptibles de valoriser les espaces portuaires et d'y faciliter la circulation de la

population ou des visiteurs. Enfin, l'amélioration des conditions d'accueil des marins en escale à Dunkerque (principalement par le biais du conseil de bien-être des gens de mer) doit se poursuivre et le soutien à toutes les démarches permettant de tisser du lien entre les acteurs du territoire et la population doit être amplifié.

5.5. Economie et infrastructures

Le développement économique du Dunkerquois nécessite des infrastructures performantes sur lesquelles peut s'appuyer une offre de services efficaces. Outre la circulation des biens et des personnes par les différents modes de transport terrestres, la circulation de l'information dématérialisée et le transport de l'énergie doivent également pouvoir bénéficier d'infrastructures de qualité. Toutes les entreprises du territoire, qu'elles se situent ou non sur le domaine portuaire, doivent pouvoir accéder au réseau numérique à très haut débit au meilleur coût. Cette préoccupation commune incite la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime à réfléchir ensemble aux moyens à déployer pour y parvenir. En ce qui concerne l'énergie, dans la mesure où les réseaux de transport d'électricité sont saturés, le territoire n'est actuellement pas en capacité d'accueillir de nouvelles unités de production d'électricité. S'agissant d'infrastructures particulièrement lourdes à mettre en œuvre, un travail d'anticipation mené conjointement et en partenariat avec l'opérateur de transport est en cours. Sur le plan industriel, le Grand Port Maritime et la Communauté Urbaine, en partenariat avec l'agence de développement économique, travaillent actuellement à la définition d'une zone dédiée à la grande industrie afin de pouvoir, dans le respect des dernières normes environnementales, répondre à la demandes d'investisseurs potentiels. En matière d'infrastructures portuaires enfin, tout projet d'investissement nécessaire au développement de l'activité existante ou à l'accueil de nouveaux trafics, bénéficiera de l'attention particulière du Grand Port Maritime et de la Communauté Urbaine.

5.6. Politique commerciale, communication et relations internationales

La promotion et le rayonnement de la place dunkerquoise en France et à l'international passent par un certain nombre d'actions. La Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime ont conscience que faire référence à l'autre et le valoriser dans ses propres supports promotionnels renforce la dynamique du territoire et véhicule une image positive. Ainsi, les deux structures s'efforcent-elles d'associer l'autre à ses démarches lorsque sa présence est susceptible de renforcer et de crédibiliser son action. Les cas de figure sont multiples : salons professionnels, manifestations thématiques, missions prospectives, accueil de délégations... rien de ce qui peut amplifier le rayonnement de l'agglomération et de son port n'est écarté. En outre, la mise en place de partenariats susceptibles de déboucher sur de nouveaux trafics ou l'implantation de nouveaux investisseurs, s'effectue conjointement ; tout comme l'implication dans différents réseaux visant à développer les échanges d'expériences et les coopérations. Se faire connaître, donner aux personnes rencontrées l'envie de venir découvrir le Dunkerquois, est un travail de longue haleine. S'y atteler ensemble ne peut que renforcer nos chances de succès et accroître la compétitivité de la place portuaire. Pour se faire, la Communauté Urbaine et le Grand Port Maritime s'appuieront sur leur outil commun, l'agence de développement économique Dunkerque Promotion .

Article 6 : Contenu du projet de partenariat

La présente convention rassemble l'ensemble des actions entre la CUD et le GPMD. Certaines actions font ou feront, par ailleurs, l'objet de conventions spécifiques.

- Contrat d'exploitation et de maintenance pour les ponts mobiles (pont de l'Université, pont de la Citadelle, pont du Texel, pont du môle 2 après rétrocession, nouveau pont reliant le secteur des formes au Grand large) et l'écluse Trystram,
- Convention d'aménagement paysager de la zone portuaire, programme d'actions qui couvre la période 2010-2013 : cette convention est estimée à 30 000€ en investissements et 448 000€ en fonctionnement sur la dite période.
- Rétrocession des ponts fixes sur le Canal Exutoire (pont des Bains, pont Carnot, pont Emery, ancien pont de Rosendael, pont St Charles, pont Gutenberg, pont Jean Jaurès)

Comme il est fait référence dans le Projet Stratégique du GPMD, au-delà des conventions précédemment citées, il sera ajouté :

- Une participation de la CUD aux investissements du GPMD : 8 M€ sur la période 2010-2013
- Des acquisitions foncières par la CUD estimées à 8 M€ (Môle 1, secteur des formes...)
- Un soutien à la promotion portuaire

Article 7 : Plan de financement prévisionnel et moyens mobilisés pour la mise en œuvre du programme d'actions

De manière synthétique, le plan de financement du programme d'actions de la convention distingue celles financées via le programme pluriannuel d'investissements du GPMD et d'autres actions financées par la CUD.

Les actions inscrites au programme d'investissements du GPMD pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la CUD, dans la limite de la participation mentionnée à l'Article 6. Les demandes de subvention auprès de la CUD seront proposées dans le cadre du Comité de pilotage et feront l'objet d'une présentation lors de la conférence des financeurs que mettra en place le GPMD, à la demande de la CUD.

Les acquisitions foncières faites par la CUD le seront sur la base de l'estimation réalisée par les services de France Domaine. Le GPMD prendra en charge la remise en état éventuelle de certains ouvrages.

Article 8 : Décision de mise en place de financement

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues dans la présente convention sont prises par chacun des partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Article 9 : Coordination, programmation et évaluation

Les parties signataires coordonnent leurs actions au sein d'un Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage se compose de représentants des deux structures, qui seront désignés par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Présidente du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque .

Il se réunit au moins deux fois par an et communique le bilan de la période écoulée.

Le Comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il approuve les indicateurs à mettre en place qui permettront d'apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises.

La présidence de ce Comité sera assurée alternativement chaque année d'un commun accord entre les membres.

Article 10 : Animation et mise en œuvre de la présente convention

Placé sous l'autorité du Comité de pilotage, le Comité technique a pour missions:

- d'animer la présente convention, constituer les groupes de travail, en précisant leur thème et leur planning prévisionnel, les indicateurs et faire périodiquement le point de leur état d'avancement,
- d'assurer la cohérence, la mise en œuvre et le suivi des actions communes,
- de tenir informé la Comité de pilotage de l'évolution des réflexions et des travaux en cours et lui proposer de nouveaux thèmes de travail et, le cas échéant, des arbitrages ou une réorientation des actions engagées.

Le Comité technique est composé de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (DAE) du GPMD et de la Direction Générale de l'Economie et de l'Attractivité du Territoire (DGEAT) de la CUD.

Il se réunit au moins quatre fois par an et de façon systématique avant les réunions du Comité de pilotage. Le GPMD assure la convocation des réunions et le secrétariat du Comité technique.

Article 11 : Révision de la convention

La convention pourra faire l'objet d'une révision, sous la forme d'avenant, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'intégration d'une ou plusieurs actions au programme d'opérations.

Chaque maître d'ouvrage pourra proposer un avenant, en cours de contrat. Son opportunité sera discutée au sein du Comité technique et présentée au Comité de pilotage.

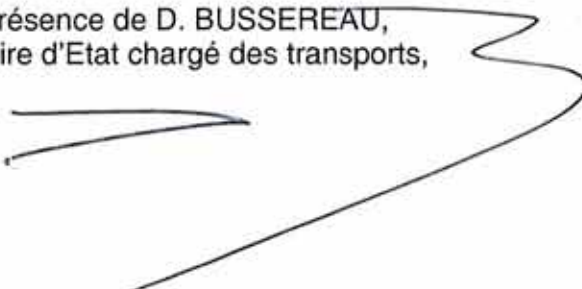
Article 12 : Résiliation de la convention

La résiliation de la convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine de l'assemblée délibérante de la CUD et des organes décisionnels du GPMD.

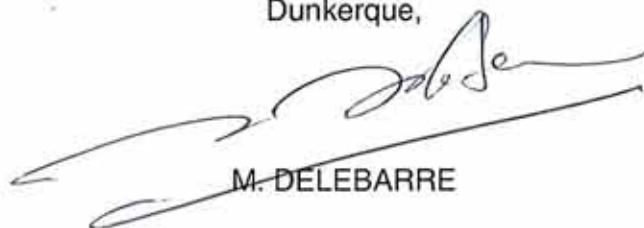
La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Fait à Dunkerque, le

En présence de D. BUSSEREAU,
Secrétaire d'Etat chargé des transports,



Le Président de la Communauté Urbaine de
Dunkerque,



M. DELEBARRE

La Présidente du Directoire du Grand Port
Maritime de Dunkerque,



M. BONNY

Présentation détaillée du programme d'actions relatif à la convention CUD – GPMD sur la période 2010-2013

Organisation et innovation en matière de desserte et de multimodalité

	SUJET
1	Travail collaboratif sur le canal Seine Nord-Europe
2	Etude sur les conditions de mise en place d'un opérateur ferroviaire de proximité (OFP) à Dunkerque
3	Travail collaboratif sur la mise en place de navettes ferroviaires conteneurisées
4	I-trans / interopérabilité
5	Faisceau des voies ferrées de la gare de triage entre St-Pol et la Chaussée des Darses
6	Inscription des ports du littoral NPDC dans le schéma des corridors de fret européens et dans le futur réseau central des RTE-T
7	Projet de modernisation et d'électrification de la voie ferrées Calais / DK (trafic de marchandises)
8	Projet de modernisation et d'électrification de la voie ferrées Calais / DK (trafic de voyageurs)
9	Etude voie ferrée Dunkerque / Belgique (trafic de marchandises)
10	Etude voie ferrée Dunkerque / Belgique (trafic de voyageurs)
11	Accessibilité routière
12	Etude sur le transport de matières dangereuses

Organisation et gestion domaniale en fonction des usages

	SUJET
1	Transferts de gestion de la chaussée des Darses
2	Gestion des ponts mobiles
3	Problématique domaniale à l'interface ville-port
4	Stratégie d'aménagement des espaces terrestres et maritimes à l'interface ville-port
4,1	Quais et plans d'eau
4,2	Bassins historiques (Pontons musée portuaire)
4,3	Grand large (Phares et Balises, port à sec)
4,4	Secteur des Formes jusqu'à Trystram
4,5	Môle 1 - Cession du môle et des bâtiments
4,6	Môle 2 - Cession et délimitation urbain / portuaire
5	Relocalisation du terrain de moto
6	Canal exutoire - Entretien des ponts

Politique environnementale, risques et aménagement du territoire

	SUJET
1	Convention de stockage de boues
2	Travail sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
3	Ecluse Tixier
4	Canal exutoire - Qualité de l'eau
5	Natura 2000 Mer
6	Convention CUD / GPMD sur le verdissement de la zone portuaire
7	PPRT (Plan de prévention des Risques Technologiques): problème de l'exploitation de la zone
8	Schéma d'Environnement Industriel - Plan climat énergie territorial
9	Terminal méthanier: participation de la CUD dans le groupe de suivi et dans le comité d'experts
10	PA2D du GPMD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
11	PLUC (Plan Local d'Urbanisme Communautaire)
12	Signalisation: étude sur la numérotation de la zone portuaire, amélioration de la circulation à la sortie du ferry au port Ouest et jalonnement des accès des zones industrielles
13	Desserte en eau potable de la zone portuaire (SMAERD)

Plaisance, Tourisme, Culture et Social

	SUJET
1	Lieux de développement de la plaisance
2	Plaisance et secteur des formes
3	Etude de faisabilité sur la protection de l'avant-port - Quai des monitors
4	Concession des ports de plaisance
5	Valorisation touristique des ports Est et Ouest - Etude d'interprétation des espaces portuaires
6	Comité de bien-être des gens de mer (CBE)
7	Dunkerque, Capitale régionale de la culture 2013
8	Halle aux sucres
9	Manifestations et événements à caractère culturel (ex: Fructose)
10	Usage de l'écluse Trystram
11	Impact des dispositifs sûreté (Code ISPS, International Ship & Port Security)
12	Musée portuaire
13	Dragages nécessaires à la plaisance

Economie - Investissements dans les infrastructures

	SUJET
1	Evacuation de l'électricité
2	Réseau numérique haut débit
3	Etude sur l'aménagement de la ZIP pour les industries sans trafic maritime
4	Programme d'investissements du port
5	Développement de l'éolien terrestre et off-shore
6	Infrastructures informatiques

Politique commerciale, Communication et relations internationales

	SUJET
1	Supports de communication - mentionnant le GPMD et la CUD - réalisé en partenariat GPMD-CUD
2	Salons, manifestations - associant la CUD et le GPMD - faisant référence au GPMD et à la CUD - en partenariat CUD- GPMD
3	Coopérations de la CUD en partenariat avec le GPMD
4	Missions en délégation
5	Accueil de délégations
6	Accompagnement par la CUD d'actions commerciales du GPMD
7	Réseaux, partenariats de dimension portuaire

Présentation détaillée du programme d'actions relatif à la convention CUD – GPMD sur la période 2010-2013

Organisation et innovation en matière de desserte et de multimodalité

	SUJET
1	Travail collaboratif sur le canal Seine Nord-Europe
2	Etude sur les conditions de mise en place d'un opérateur ferroviaire de proximité (OFP) à Dunkerque
3	Travail collaboratif sur la mise en place de navettes ferroviaires conteneurisées
4	I-trans / interopérabilité
5	Faisceau des voies ferrées de la gare de triage entre St-Pol et la Chaussée des Darses
6	Inscription des ports du littoral NPDC dans le schéma des corridors de fret européens et dans le futur réseau central des RTE-T
7	Projet de modernisation et d'électrification de la voie ferrées Calais / DK (trafic de marchandises)
8	Projet de modernisation et d'électrification de la voie ferrées Calais / DK (trafic de voyageurs)
9	Etude voie ferrée Dunkerque / Belgique (trafic de marchandises)
10	Etude voie ferrée Dunkerque / Belgique (trafic de voyageurs)
11	Accessibilité routière
12	Etude sur le transport de matières dangereuses

Organisation et gestion domaniale en fonction des usages

	SUJET
1	Transferts de gestion de la chaussée des Darses
2	Gestion des ponts mobiles
3	Problématique domaniale à l'interface ville-port
4	Stratégie d'aménagement des espaces terrestres et maritimes à l'interface ville-port
4,1	Quais et plans d'eau
4,2	Bassins historiques (Pontons musée portuaire)
4,3	Grand large (Phares et Balises, port à sec)
4,4	Secteur des Formes jusqu'à Trystram
4,5	Môle 1 - Cession du môle et des bâtiments
4,6	Môle 2 - Cession et délimitation urbain / portuaire
5	Relocalisation du terrain de moto
6	Canal exutoire - Entretien des ponts

Politique environnementale, risques et aménagement du territoire

	SUJET
1	Convention de stockage de boues
2	Travail sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
3	Ecluse Tixier
4	Canal exutoire - Qualité de l'eau
5	Natura 2000 Mer
6	Convention CUD / GPMD sur le verdissement de la zone portuaire
7	PPRT (Plan de prévention des Risques Technologique): problème de l'exploitation de la zone
8	Schéma d'Environnement Industriel - Plan climat énergie territorial
9	Terminal méthanier: participation de la CUD dans le groupe de suivi et dans le comité d'experts
10	PA2D du GPMD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
11	PLUC (Plan Local d'Urbanisme Communautaire)
12	Signalisation: étude sur la numérotation de la zone portuaire, amélioration de la circulation à la sortie du ferry au port Ouest et jalonnement des accès des zones industrielles
13	Desserte en eau potable de la zone portuaire (SMAERD)

Plaisance, Tourisme, Culture et Social

	SUJET
1	Lieux de développement de la plaisance
2	Plaisance et secteur des formes
3	Etude de faisabilité sur la protection de l'avant-port - Quai des monitors
4	Concession des ports de plaisance
5	Valorisation touristique des ports Est et Ouest - Etude d'interprétation des espaces portuaires
6	Comité de bien-être des gens de mer (CBE)
7	Dunkerque, Capitale régionale de la culture 2013
8	Halle aux sucres
9	Manifestations et événements à caractère culturel (ex: Fructose)
10	Usage de l'écluse Trystram
11	Impact des dispositifs sûreté (Code ISPS, International Ship & Port Security)
12	Musée portuaire
13	Dragages nécessaires à la plaisance

Economie - Investissements dans les infrastructures

	SUJET
1	Evacuation de l'électricité
2	Réseau numérique haut débit
3	Etude sur l'aménagement de la ZIP pour les industries sans trafic maritime
4	Programme d'investissements du port
5	Développement de l'éolien terrestre et off-shore
6	Infrastructures informatiques

Politique commerciale, Communication et relations internationales

	SUJET
1	Supports de communication - mentionnant le GPMD et la CUD - réalisé en partenariat GPMD-CUD
2	Salons, manifestations - associant la CUD et le GPMD - faisant référence au GPMD et à la CUD - en partenariat CUD- GPMD
3	Coopérations de la CUD en partenariat avec le GPMD
4	Missions en délégation
5	Accueil de délégations
6	Accompagnement par la CUD d'actions commerciales du GPMD
7	Réseaux, partenariats de dimension portuaire